

URBANISME : quelles nouveautés pour les entreprises ? Le CoDT remplace le CWATUPE

Conférence économique de :

Maître Antoine GREGOIRE, Avocat au barreau de Liège
Maître Vincent DUPONT, Avocat au barreau de Verviers
Monsieur Jean-Claude LAMBERT, Architecte

Depuis le 1er juin 2017, le Code de Développement territorial (CoDT) est applicable en Région wallonne. Ce texte, qui remplace le CWATUPE, règle les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

L'urbanisme « de projets » est au centre de la réforme, de nombreux projets ayant été par le passé trop souvent torpillés par une application stricte des règles.

Les procédures, et notamment celles qui régissent l'octroi des permis, sont simplifiées et plus rapides. La matière des infractions d'urbanisme est également revue.

La nouvelle réglementation rencontre-t-elle enfin les exigences de simplification, de rapidité et d'efficacité tant attendues par les entrepreneurs et les acteurs économiques?

La conférence organisée par la commission Barreau-Entreprises présentera de manière synthétique et pratique les atouts et les faiblesses de la nouvelle réglementation.

Le mardi 28 novembre 2017 - BNP Paribas Fortis - place X. Neujean 8 à 4000 Liège

!!! Nouvel horaire : de 12 h 00 à 14 h 00 !!! (La conférence débutera par un lunch)

**Cette conférence est reconnue dans le cadre des formations permanentes
par certaines institutions**

(2 points de formation OBF/N° d'agrégation IPCF : [80540](#))

Une attestation sera délivrée le jour de la conférence

Inscriptions & renseignements : Ordre des Avocats de Liège

Palais de Justice - place Saint-Lambert 16 - 4000 Liège – ☎ 04/232 56 68 – Fax 04/223 19 99

cpahaut.ordre@barreaudeliege.be - www.barreaudeliege.be

40 € (documentation comprise) - **25 € pour les stagiaires et étudiants**

à verser sur le compte BE77 6300 7687 0842 (ou sur place) et renvoi du talon au verso

Avec le soutien de:

Formulaire d'inscription

« *Urbanisme : quelles nouveautés pour les entreprises ? Le CoDT remplace le CWATUPE* »

Mardi 28 novembre 2017 - 12h00 à 14h00
Siège de BNP Paribas Fortis ☒ place X. Neujean 8 à 4000 Liège

A renvoyer par courrier ou à faxer avant le vendredi 24 novembre 2017 à l'attention de :

ORDRE DES AVOCATS - Att. Mme Carine PAHAUT
Palais de Justice - Place St Lambert 16 à 4000 LIEGE



04/ 223 19 99



cpahaut.ordre@barreauliege.be

Avec le soutien de:



Oui, je souhaite participer à la conférence : « *Urbanisme : quelles nouveautés pour les entreprises ?* »

- Je note dès à présent le mardi 28 novembre 2017 à 12h00 dans mon agenda.
- Je verse directement mes frais d'inscription de **40 € (ou 25 € pour les stagiaires et étudiants)** sur le compte **BE77 6300 7687 0842** (ou possibilité de paiement sur place).

Oui, je désire commander ... exemplaire(s) de l'ouvrage : Le CoDT (à paraître) coordonné par Me M. Delnoy au prix unitaire de 39 € (frais de port offerts). Votre commande vous sera transmise par courrier avec un bulletin de versement ou remise lors de la conférence.

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Fonction :

Entreprise / Institution :

Activité : BCE :

Rue : N° : Boîte :

Code postal : Commune :

E-mail :

Date : Signature :

J'assisterai - je n'assisterai pas - au lunch (biffer la mention inutile)

J'autorise l'Ordre des avocats à utiliser mon adresse e-mail pour m'envoyer les lettres d'info-entreprises.

L'enregistrement de ces données par l'Ordre des avocats du Barreau de Liège (place Saint Lambert, 4000 Liège), responsable de leur traitement, est uniquement effectué en vue de la gestion et pour la durée de l'événement, de l'envoi de l'ouvrage éventuellement commandé, et de l'envoi des lettres d'information entreprises, le cas échéant. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous disposez à tout moment du droit d'accès et de rectification de ces données. La politique de l'Ordre en matière de protection de la vie privée est disponible à l'URL : <http://www.barreauliege.be/FR/firmprivacy.aspx> Tout renseignement concernant le traitement peut être obtenu à la Commission de la protection de la vie privée, rue de la Presse, 35 à B-1000 Bruxelles.